

B

LETTERANS (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Petite ville de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, chef-lieu de canton , perception, direction de poste aux lettres ; succursale ; à 15 km de Lons-le-Saunier.

Bâtie en plaine, dans le bassin de la Seille, au pied d'une chaîne de petites collines verdoyantes qui courent dans la direction du nord au sud, il est limité à l'est par Ruffey et Villevieux, à l'ouest par Frangy (Saône-et-Loire), au nord-est par Nance et Cosges, au sud-ouest par Seillenard (Saône-et-Loire). La Foule et les Aiguis font partie de la commune.

Altitude : 201^m.

Il est traversé par les routes départementales n° 2, de Chalon en Suisse, n° 22, de Lons-le-Saunier à Dijon, par les chemins de grande communication n° 5, de Bletterans à Champagnole et n° 33 de Bletterans à Chaumergy, par les chemins vicinaux tirant à Desnes, à Relans et aux Aiguis, par le chemin de grande vicinalité de Bletterans à Seillenard, par la rivière de Seille et ses dérivations, appelées l'une la *Rupture*, et l'autre l'Ereux-du-Moulin , par les ruisseaux de la Seillette, de Sereine et du Jambon.

Il est le siège d'une justice de paix, d'un relais de poste aux chevaux, d'une brigade de gendarmerie à cheval ; la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, des percepteurs de Bletterans et de Chapelle-Voland, d'un agent-vover, de deux notaires, d'un huissier, de deux médecins, d'un médecin vétérinaire et de trois sages-femmes ; il a un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers composée de 40 hommes et un corps de musique nombreux.

Il y a un établissement de bains et un cabinet littéraire , un battoir d'écorces, un moulin à huile et un battoir à blé mus par des chevaux, une foule, un moulin à farines à 4 paires de meules avec scierie, un moulin à 7 paires de meules aux Aiguis, un moulin à 4 paires de meules au Rondeau, avec une huilerie, et une huilerie à la Foule.

Les patentables sont : 6 aubergistes, 7 cabaretiers, 7 gargotiers, 7 cafetiers, 8 boulangers, 5 marchands de grains, 2 marchands de son, 13 épiciers, un marchand de vin en gros, un entrepositaire de sel des salines de Montmorot, 2 bouchers, un fournier, un droguiste, un pharmacien, 3 tailleurs d'habits, 3 tanneurs, 6 cordonniers, 4 sabotiers, 5 marchands de tissus, 2 modistes, 1 chapelier, 2 perruquiers, 8 merciers, 2 teinturiers, 1 marchand de fer, 2 quincailliers, 4 charpentiers, 3 serruriers, un maître-maçon entrepreneur, 5 plâtriers, un carrioleur, 4 voituriers, un maître de poste, un banquier, 5 menuisiers, 1 fabricant de billards, 1 libraire, 1 maître de pension, 1 géomètre, 2 ferblantiers, 1 taillandier , 4 maréchaux-ferrants, 2 cloutiers , 1 rémouleur, 5 potiers , 2 bourreliers, 1 fabricant de parapluies, 1 tisserand.

En 1723 , il n'y avait à Bletterans que 3 ou 4 bourgeois, 1 apothicaire, 2 chirurgiens, 2 cordonniers, 3 tisseurs, 1 serrurier, 1 maréchal-ferrant, 2 tailleurs, 1 bourrelier, 1 charron, 2 menuisiers, 5 marchands épiciers , 2 cardeurs, 2 bouchers, 6 cabaretiers. Le reste de la population se composait de manœuvres et de petits laboureurs.



Marchés : Le mardi de chaque semaine.

Foires : Le 26 janvier, le dernier mardi de février, le 1^{er} mercredi après Pâques, le 1^{er} mardi de juillet, le 9 septembre et le 10 novembre ; commerce principal, les céréales et le bétail.

Population : en 1806, 801 habitants, en 1846, 1220 ; en 1851, 1277, dont 392 hommes et 683 femmes ; population agglomérée, 1244 ; population spécifique par km carré, 154 habitants ; 217 maisons, 393 ménages.

En 1627, il y avait 172 feux, en 1636, il n'y en avait plus que 33 ; après le siège de 1637, il n'en restait que 4 ; en 1752, il y en avait 82.

État civil : Les plus anciens registres remontent à 1793.

Vocabulaire : Conversion de saint Paul. Paroisse de Villevieux.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 1956 à 1971, 3 E 8344 et 8345, 3 E 10672 à 10675 et 3 E 11183. Tables décennales : 3 E 1112 à 1121.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 120 à 123, 5 Mi 1200, 2 Mi 841 et 842, 2 Mi 1678 et 1679, 5 Mi 1, 5 Mi 6, 5 Mi 1183 et 2 Mi 567.

Cadastre : exécuté en 1811 : surface territoriale 826^h 52^a, divisés en 1916 parcelles que possèdent 705 propriétaires, dont 467 forains ; surface imposable 781^h 33^a, savoir : 302^h 19^a en terres labourables, 255^h 50^a en prés, 185^h 85^a en bois, 21^h 74^a en pâtures, 5^h 40^a en vignes, 5^h 33^a en jardins, 3^h 61^a en sol des propriétés bâties et cours, 99^a en friches, 5^a en mares d'eau, 3^a en sablières, d'un revenu cadastral de 60.470 fr. ; contributions directes en principal, 11.308 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, et du vin de qualité médiocre.

La culture de la vigne a repris depuis quelques années l'extension qu'elle avait avant les guerres du XVII^e siècle.

On importe une grande partie du vin nécessaire à la consommation et 8.383 hectolitres de céréales.

La population, adonnée au commerce et à l'industrie, s'occupe peu d'agriculture. Les chevaux sont occupés aux transports. Il n'y a que peu de bœufs et quelques vaches.

On trouve sur le territoire des sablières exploitées et du minerai de fer en grains dont l'extraction a été abandonnée depuis quelques années.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 e. pour cent.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune formée de deux ailes, renfermant l'une la mairie, le cabinet des archives et la salle d'audience de la justice de paix, l'autre le logement du concierge et une fort belle salle de danse. Le rez-de-chaussée des deux bâtiments est occupé par la halle aux grains et l'entrepôt ; une maison d'école contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 100 élèves. Un nouvel édifice va être construit qui renfermera les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études, la salle d'asile et le dépôt des pompes à incendie ; une place publique, un champ de foire planté d'arbres, 5 pompes à incendie, 14 réverbères pour l'éclairage de la ville et 132^h 86^a de bois, parcs et sol des édifices publics, d'un revenu cadastral de 1.730 francs.

L'école des filles, tenue provisoirement dans une maison louée, est fréquentée en hiver par 76 élèves.

Bois communaux : 362^h 51^a, dont 10^h 97^a sont en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne, charme et bois blanc.

Budget : recettes ordinaires, 10.321 fr. ; dépenses ordinaires, 10.381 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ordinaires 65 fr.



On ne sait absolument rien de l'origine ni des commencements de Bletterans, désigné dans les chartes sous les noms de *Castrum Bliterium*, *Bliterum*, *Blecterens*, *Blettran*, *Blaterans* ; les divers auteurs qui ont fait mention de cette ville ne sont pas même d'accord sur l'étymologie de son nom. Selon Bullet, Bletterans dériverait de *Bleit ran*, qui, en langue celtique, signifierait lieu partagé par une rivière. Gollut traduit ce mot par terrain à blé. Son territoire était sillonné de voies romaines, dont les traces sont encore reconnaissables sur plusieurs points. L'une communiquait de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône ; elle est désignée sur d'anciens plans sous le nom de *Vie Renaud*, *Voie de Lyon*, *grand chemin de Lons-le-Saunier à l'Etalet ou grande Charrière*. On trouva en 1843, à peu de distance de cette route, huit pièces de monnaies romaines en bronze, au type de l'empereur Philippe. Un rameau se détachait de ce chemin et se dirigeait sur *Lovincum*, Louhans. Il s'appelle *Chemin du Monceau*. Ce chemin passait au pied d'une éminence nommée la *Grande-butte-des-Bois*. On ne saurait préciser quelle a été la destination primitive de cette colline. Elle est couverte de débris antiques. On y a trouvé des fers de chevaux fort petits, un anneau en or ayant pour chaton un onyx sur lequel était gravé un soldat romain, des médailles, une foule de tuileaux à rebords. Un village, bâti peu de distance, s'appelle *Charnay*, dénomination qui rappelle des souvenirs druidiques. D'autres branches communiquaient avec Arlay, Dole, Poligny et Verdun. M. D. Monnier a donné dans l'Annuaire du Jura de 1810, le dessin de deux buttes qui existaient dans l'ancien parc du château, qu'il considère comme des restes de *tumuli*. Ces tombeaux ouverts sous nos yeux, ne renfermaient aucun vestige d'ossements, ni d'armes, ni de vases. Les eaux ont pu, par leurs infiltrations, détruire tout ce qu'on y avait religieusement déposé. Malgré toutes ces découvertes, nous pensons que Bletterans doit son existence aux invasions des Bourguignons. Son nom figure pour la première fois dans une légende de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, de 1049 à 1109. « Ce pieux abbé traversant le bourg de Bletterans, *Castrum Bliterium*, dit l'auteur de cette légende, fut accablé d'injures par quelques hommes méchants. Dieu ne voulut point laisser un tel crime impuni. Un feu vengeur réduisit en un instant le bourg en cendres. Plusieurs habitants, sortis pour leurs affaires, rentraient dans leurs logis lorsque tout à coup deux soldats, morts depuis peu de temps, apparurent à leurs yeux et leur fermèrent le chemin : retournez-vous au plus vite, dirent ces spectres, Bletterans n'est plus. Terrifiés par cette nouvelle, ces malheureux ne tardèrent pas à reconnaître que le fait n'était que trop vrai. »

Dès l'origine, on trouve Bletterans divisé en trois parties : le bourg, le château et la ville. Ces trois quartiers avaient un territoire fort étendu appelé la *Grande-Communauté*.

Grande-Communauté : Elle était administrée d'après des usages dont l'origine remonte aux temps les plus reculés.

Les habitants nommaient chaque année deux prud'hommes, appelés plus tard gouverneurs, pour l'administration des terrains et bois communaux. Ces prud'hommes tenaient, à certaines époques de l'année, leurs assises, le jour de dimanche, à l'issue de la messe, devant la porte de la mère-église paroissiale bâtie dans le quartier appelé la Ville. Ils prononçaient des amendes de trois sols et de sept sols contre ceux qui avaient commis des délits dans les communaux, sur le rapport des forestiers et des gardes institués par eux. Les amendes et les profits résultant de cette justice, devaient être exclusivement employés à l'entretien et à la décoration de l'église, et à faire deux aumônes générales à tous les pauvres qui se présentaient les jours de fêtes d'Annonciation de Notre-Dame et de Pentecôte. Le 5 septembre 1503, Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils, confirma cette administration, en se bornant à transférer le jour des assises du dimanche au samedi. L'église paroissiale érigée dans la partie du territoire appelée aujourd'hui Villevieux, était fort ancienne, car en 1110, Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, en donna le patronage à Albéric, abbé de Baume. Anseric, son successeur, confirmant cette donation en 1134, dit que les archevêques de Besançon avaient toujours nommé le titulaire de cette église ; ce qui ne laisse aucun doute sur son antiquité. Après la concession des franchises faites au bourg de Bletterans en 1285, Villevieux commença à former une communauté séparée, sous le nom de la *Vieille-Ville*, ou de la *Ville-Vieille* de Bletterans ; mais les bois et les terrains communs, continuèrent de rester dans l'indivision et d'être administrés comme précédemment.

Seigneurie : Elle faisait partie de l'apanage des rois de Bourgogne, et ne fut point comprise, ainsi que Dunod l'a prétendu, dans la donation que saint Sigismond fit, en 523, à l'abbaye d'Agaune. Elle se



composait de Bletterans et de Villevieux, en toute justice, et en haute justice seulement, de Larnaud, Bréry, Nance, le Vilarnier et Visen, hameau de Cosges. Elle était décorée du titre de *Vicomté*, honneur qu'elle partageait avec un très petit nombre de villes de la province, telles que Besançon, Salins, Gray et Vesoul. Ce titre pourrait provenir de ce que les sires d'Arlay étaient vicomtes de Besançon. Ainsi on qualifiait Monnet de vicomté, parce que ses seigneurs étaient vicomtes de Salins. Il en était de même de Saint-Loup, dont les sires étaient vicomtes de Vesoul.

Seigneurs : On trouve la plus grande analogie entre l'histoire primitive d'Arbois et celle de Bletterans, ce qui confirme nos conjectures sur l'origine bourguignonne de cette dernière ville. Toutes deux appartenaient dans le principe aux souverains. Leurs territoires étaient divisés en une foule de fiefs tenus en franc-alleu. Les sires de Ruffey avaient les mêmes droits sur Bletterans que la maison de Thoire-Vaudrey avait sur Arbois. Guillaume, comte de Vienne frère de Rainaud III, comte souverain de Bourgogne, étant mort en 1155, laissa pour héritiers Etienne 1^{er}, tige de la maison de Chalon, et Gérard 1^{er}, tige de la seconde maison de Vienne. Dans le partage intervenu entre ces deux familles en 1156, Bletterans échut à Etienne 1^{er}, qui le transmit à Etienne II son fils, mort en 1241. Jean de Chalon, dit le *Sage* ou *l'Antique*, l'un des enfants d'Etienne II, s'appliqua à réunir sur sa tête les droits de ses frères et sœurs sur cette ville. Dans les partages que ce prince fit entre ses enfants en 1260 et 1262, il déclara qu'il se réservait la propriété de tous les biens lui provenant du comte Etienne son père, qui n'avaient pas été compris d'une manière spéciale dans les lots formés par lui. Bletterans était de ce nombre. Le comte Jean s'appliqua jusqu'à sa mort à acquérir les fiefs que ses vassaux possédaient dans le territoire de cette ville. Ainsi, en 1263, il céda la maison-forte qu'il possédait à Henri, fils de Richard, de Bletterans, et reçut en contre-échange les moulins avec la condition qu'Henri jouirait du tout pendant sa vie, et qu'à sa mort le tout appartiendrait au comte en pleine propriété.

Dans le partage fait en 1267, entre les enfants de Jean de Chalon, du consentement de ce dernier, Bletterans fut mis dans le même lot qu'Arlay, et attribué aux enfants du 5^e lit. Ce traité n'eut pas de suite. Au mois de mars 1269, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, né du second mariage de Jean de Chalon l'Antique, avec Isabelle de Courtenay, déclara céder à Jean de Chalon, sire d'Arlay, son frère consanguin, tous les droits qu'il avait à prétendre sur la maison-forte de Bletterans. Au mois de mai de la même année, Etienne sire d'Oiselay, frère illégitime de Jean de Chalon l'Antique et Simon de Joinville, beau-frère de ce dernier, firent une semblable déclaration. Un traité fait en 1269, entre tous les héritiers de Jean de Chalon l'Antique et Laure de Commercy, sa veuve, semblait assurer la possession paisible de cette ville à cette princesse et à ses enfants. Il n'en fut rien pourtant. Le dimanche après la fête de saint Marc, évêque, de l'année 1274, la comtesse Laure et Jean, sire d'Arlay, son fils, reconnurent qu'Otton, comte de Bourgogne, en qualité de seigneur suzerain et d'exécuteur testamentaire de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, frère de Jean, comte d'Auxerre, les avait mis en possession de Bletterans et de ses dépendances, à condition qu'ils indemniseront tous ceux qui avaient des droits à y prétendre.

Cette promesse ne fut pas fidèlement exécutée ; aussi, le lundi après l'octave de la Pentecôte 1275, le comte d'Auxerre s'engagea par serment à aider le comte Otton, son neveu, « encontre touz genz, senz meffaire à petite force et à grant, de ses chastials, de ses villes et de ses genz. » Otton, de son côté, lui promit le même jour de l'aider à se mettre en possession de Bletterans, si la comtesse Laure qui le tenait, refusait de le lui céder aimablement. La même année, le comte d'Auxerre abandonna au sire d'Arlay toutes ses prétentions sur la maison-forte, sur la fermeté, c'est à-dire sur le bourg, sur la ville, sur la noblesse et les appendices de ce lieu. Le comte Otton pria en même temps la comtesse Laure de permettre à Jean, son fils, d'en prendre possession. Le douaire de cette princesse était probablement affecté sur cette seigneurie. Dès que le sire d'Arlay se vit passible possesseur de ce fief important, il chercha à y attirer de nouveaux habitants, en leur accordant une charte de franchises (1283).

En 1290, Humbert, dauphin et comte de Viennois, céda au sire d'Arlay la suzeraineté des fiefs que tenaient de lui Hugues de Bletterans, dit *Dessus-les-autres* et Gérard son frère. De nouvelles difficultés ne tardèrent pas à surgir entre Jean de Chalon-Arlay, et Hugues de Vienne, seigneur de Lons-le-Saunier. Ce dernier avait épousé avant 1303, Marguerite de Ruffey, dernière héritière de cette maison.

Il prétendait que sa femme avait droit au tiers de la vicomté, de la justice, de la seigneurie et des amendes

de Bletterans. Un traité intervint entre eux en 1303. Ils nommèrent pour arbitre, Jean, fils de Hugues et d'Alix, comtes de Bourgogne, avec condition que celui qui ne se soumettrait pas à sa décision, paierait à l'autre 200 marcs. Le juge décida que Jean de Chalon jouirait de la vicomté et de la totale justice sur ses sujets de Bletterans, et que Hugues de Vienne aurait la totale justice sur ses sujets dépendants de la juridiction de Ruffey, quoique résidant à Bletterans. Cette sentence fut confirmée en 1304.



Le lundi après la saint Luc 1311, Jean de Chalon-Arlay, étant à Fontainebleau, reprit de fief envers Philippe, mari de Jeanne, comtesse de Bourgogne, Bletterans et ses dépendances. Il mourut en 1315, laissant pour héritier de cette terre, Hugues de Chalon-Arlay 1^{er}, qui la transmet à ses enfants. Après sa mort arrivée en 1362, un partage eut lieu au mois de novembre de la même année, entre Hugues de Chalon-Arlay II, et Louis, sire d'Arguel et de Cuiseaux, ses fils. Le premier eut Bletterans dans son lot.

Le 22 juin 1388, Hugues II fit hommage de tous ses fiefs au duc et comte de Bourgogne. Il mourut la même année, après avoir institué pour son héritier universel, Jean de Chalon-Arlay III, son fils, devenu prince d'Orange, par son mariage avec Marie de Baux. Il donna en même temps à Blanche de Genève, sa femme, la seigneurie de Jougne, pour lui tenir lieu de la somme de 2.000 florins d'or qu'il lui avait assurée à titre de douaire. Par un traité passé les 5 décembre 1389 et 1^{er} février 1390, entre Pierre, comte de Genève, au nom de Blanche, sa sœur et Hugues d'Arlay, il fut convenu que cette dernière renonçait à ses droits sur Jougne, à condition qu'elle jouirait de l'un des quatre châteaux et seigneuries de Bletterans, Lons-le-Saunier, Châtillon-sur-Courtine ou Vers. Cette princesse choisit Bletterans, et vint y fixer son séjour, où sa mémoire est encore vénérée, sous le nom de la *bonne dame Blanche*.

L'orgueilleux sire d'Arlay, irrité des innovations inattendues que Philippe-le-Hardi, duc et comte de Bourgogne, introduisait chaque jour au préjudice des hauts-barons, fit assassiner, le 25 avril 1390, près du village de la Chapelle-d'Huin, le sergent Guillemain Fagnier, le plus actif des agents du duc. Convaincu d'être l'auteur de ce crime, il fut condamné au bannissement perpétuel du comté, et toutes ses terres furent confisquées. Bletterans ne lui fut rendu que le 16 janvier 1393. A partir de ce moment, cette terre eut les mêmes seigneurs qu'Arlay. (Voir *Arlay*.)

Fiefs particuliers : Les sires d'Arlay, pour se créer des vassaux, avaient inféodé une grande partie du territoire de Bletterans aux officiers attachés à leur cour. Ainsi, au XIV^e siècle, on comptait les chevances dites d'Estival, de Beaufort et de Crèveœur, des de Vauldre, de Rougemont, de Poissenot, de la Baume, de Roillard et de Blonde. Les tours du château, celles placées autour des murailles du bourg, les charges de vicomte, de prévôt, la foresterie, formaient autant de fiefs séparés, possédés par de riches seigneurs.

Franchises : La charte de franchises accordée au bourg de Bletterans est du mois de novembre 1285. Elle a été concédée par Jean de Chalon, sire d'Arlay 1^{er}. Ce n'est point une charte de commune proprement dite. Elle ne confère aux habitants aucun droit politique ; cependant, sans les soustraire à la domination féodale, sans leur conférer une véritable indépendance, elle eut pour but et pour effet d'attirer la population dans les limites des franchises et d'y accroître la richesse. Nous ferons remarquer du reste, que la grande communauté avait une administration élective qui prenait sa source, comme à Arbois, dans l'élément germanique. Nous allons passer en revue les principales dispositions de cette charte, calquée, en quelque sorte sur celle du Bourg-Dessous d'Arlay.

Les limites du bourg sont fixées depuis le pont du Rondeau jusqu'au pont de Nance (pont aujourd'hui détruit qui existait sur la voie romaine de Lons-le-Saunier à Chalon, vis-à-vis Nance), de ce pont à l'entrée de la ville de Bletterans (Villevieux), jusqu'à la maison des Méseaux (la Maladrerie), et de cette maison aux biefs qui étaient entre les deux moulins (le moulin de Desnes et un autre aujourd'hui détruit, appelé le moulin de saint Pierre). Le sire d'Arlay dispose : que celui qui aura fixé sa demeure à Bletterans, et y aura résidé pendant trois ans sans réclamation, ne pourra plus être inquiété. Les bourgeois peuvent donner, vendre, échanger librement leurs biens, à l'exception de ceux situés dans le bourg, qui ne peuvent être vendus qu'aux vassaux du seigneur ou aux bourgeois. Si un habitant veut quitter le bourg, les bourgeois doivent l'accompagner pendant un jour et une nuit. Si un bourgeois meurt sans laisser ni héritiers ni légataires, ses biens doivent être confiés pendant l'an et jour à la garde de deux prud'hommes ;



ce délai expiré, le seigneur recueille la succession, sauf à faire une aumône déterminée par les bourgeois en présence du curé. Les héritiers d'un marchand étranger mort dans le bourg ne sont pas tenus de devenir bourgeois pour recueillir la succession. Un marché doit se tenir le mardi de chaque semaine, suivant les usages anciens.

(Les délits prévus et les amendes qu'ils entraînaient étant les mêmes que ceux déterminés dans la charte d'Arlay, nous nous dispenserons de reproduire cette partie de texte.)

L'ost, la chevauchée pendant un jour et une nuit, la banalité du four, du moulin, le ban d'août, les droits de halles, de marchés, les lods au taux de douze deniers par livre sur chaque mutation d'immeubles, l'impôt annuel de quinze deniers par toise de maison, l'impôt arbitraire pour le mariage d'une fille, le pèlerinage de Jérusalem ou l'acquisition d'une terre de 1.000 livres, le crédit sur gage pendant un an et jour, sont réservés au seigneur. Les taverniers doivent en outre lui livrer annuellement une coupe de vin, les boulangers douze deniers et les cordonniers une paire de souliers. De son côté, le seigneur affranchit les habitants du bourg de toutes tailles, corvées, exactions et autres mauvaises coutumes, de la solution d'avoine qui lui était due précédemment pour droit de gîte. Il s'engage à enclore le bourg de fossés, de murailles et de pont-levis, à charge par les habitants de les entretenir et de les réédifier jusqu'à quatre fois. Les bourgeois doivent garder le bourg et le seigneur le château. Le sire s'interdit la faculté de s'approprier les parcours, les communaux, les bois et les eaux, et jure pour lui et pour ses successeurs, la main sur les évangiles, l'exécution fidèle de ses promesses.

On remarquera qu'il n'existe dans cette concession aucune trace de main-morte générale. Le territoire était libre. Il n'appartenait point au seigneur, puisqu'il ne pouvait l'accenser. Il n'avait ni la chasse, ni la pêche, ni les bois, ni les cours d'eaux. Tous ces faits démontrent que Bletterans est d'origine bourguignonne et que les sires d'Arlay étaient plutôt ses protecteurs que ses seigneurs.

Pour s'attacher un plus grand nombre de vassaux, les princes de Chalon accordèrent aux uns le droit de mouture franche, aux autres l'affranchissement de l'impôt du toisé des maisons.

Donjon primitif : Nous n'avons aucune donnée certaine sur l'origine du premier château de Bletterans. Il peut avoir succédé à une vigie romaine, ou station fortifiée établie pour la défense de la voie de *Ledo* à *Viridunum* (Lons-le-Saunier à Verdun). Le premier titre qui le mentionne, date du XI^e siècle. C'est la légende de la vie de saint Hugues. En 1265, Jean de Chalon l'Antique en céda la jouissance à Henri de Bletterans. En 1363 il n'existait plus. Le dimanche avant la saint Hilaire de cette même année, Hugues de Chalon-Arlay en donna l'emplacement au curé, Jacques de Baume, son procureur, pour y construire un colombier, avec licence d'empoisonner les terreaux et fossés creusés à l'entour. En 1364, il ajouta à cette libéralité le don d'une terre contiguë à ces fossés pour en faire un verger. C'est le champ de foire actuel. Cette contrée, à l'est de Bletterans, est encore appelée le *Châtelet* ou le *Colombier*.

Château : A une date qu'on ne peut déterminer, mais qui se rapproche de l'année 1285, Jean de Chalon-Arlay 1^{er}, jugea à propos de joindre aux murailles devant former enceinte continue autour du bourg, un château isolé, compris lui-même dans une enceinte particulière et fortifiée comme celle du bourg. Quelques vassaux, tels que les sires de Vaudrey, les seigneurs du nom de Bletterans dits *Dessus-les-autres*, avaient leurs habitations séparées dans cette enceinte.

Philippe-le-Hardi y séjourna le 11 novembre 1366, revenant de faire un pèlerinage à Saint Claude. Blanche, comtesse de Genève, devenue veuve de Hugues de Chalon en 1390, y fixa son séjour.

Un incendie, arrivé en 1427, détruisit en partie la construction primitive. Louis de Chalon-Arlay III consacra, de 1431 à 1437, plus de quatre-vingt mille francs à la reconstruction. Une déposition de Gauthier de Bletterans, l'un de ses serviteurs les plus fidèles, nous apprend que ce prince fit reconstruire tout le château, les fossés, les fausses badernes et le *maisonnement dedans* jusqu'aux deux tours qui étaient situées de bise qu'il fit machicoler et recouvrir. Un plan déposé à la bibliothèque nationale peut donner une idée assez exacte de ce château au XV^e Siècle. Son périmètre était régulier. Au dehors régnait une enceinte crénelée se réunissant aux remparts du bourg, défendue aux angles par quatre grosses tours

hautes de 50 mètres. L'entrée était au nord. La porte était accompagnée de deux tours et précédée d'un pont-levis. Le corps-de-logis se composait de quatre ailes garnies de huit tours d'inégale grosseur. La cour intérieure était ornée d'une fontaine. Au fond de la cour, un beau porche ouvrait sur les jardins, les vergers et le parc, le tout enveloppé de murs et de tours. Chaque tour avait un nom indicatif, suivant l'usage auquel elle était consacrée : c'étaient la tour de la Chapelle, la tour des Moulins, la tour de l'Horloge, la tour de l'Artillerie, la tour des Archives, etc. Une grosse tour était au fond du parc ; elle servait de donjon et s'appelait la *Tour-Done*. Une guérite en pierre, placée en encorbellement contre la courtine orientale, servait au guet. C'est de là, qu'en cas d'alarme, la sentinelle sonnait du cornet pour prévenir les retrahants. Une ceinture de doubles fossés, séparés par une douve, enveloppait la muraille extérieure. Des souterrains communiquant avec la campagne, permettaient d'introduire des munitions et des vivres. Une belle artillerie défendait cette forteresse. La plus grosse des bombardes, lançant des pierres d'un poids énorme, s'appelait *Terrebuste*. Elle avait été donnée au prince d'Orange par les Fribourgeois. Louis de Chalon tenait à prouver par le luxe qu'il déployait dans cette construction que la journée d'Anthon ne lui avait pas été aussi funeste qu'on le supposait généralement. Elle lui avait cependant coûté cher. Jacquot de Bletterans, l'un de ses serviteurs, avait profité de la déroute pour lui voler ses bagages, ses lettres, ses bijoux et 2000 écus d'or. On le croyait si bien ruiné, que le comte Francisque eut la hardiesse d'envoyer chercher à Bletterans un médecin Lombard, auquel Louis de Chalon était fort attaché. Ce dernier refusa de le laisser partir et se courrouça : *ces gens cuident-ils que je n'aie plus de puissance*, disait-il, *et que j'aie distribué et dépendu tout le mien pour le fait de la journée d'Anthon*.



Le prince d'Orange donna, en 1442, des fêtes magnifiques dans ce château, à l'occasion du mariage de Guillaume de Chalon son fils, avec Catherine de Bretagne, qui remplit plus tard la France et la Bourgogne du bruit de sa grâce et de sa beauté. Il y eut tournoi et course de bagues auxquels assistaient le duc, la duchesse de Bourgogne et la fleur de la chevalerie.

Au printemps de 1446, Louis de Chalon épousa malgré ses cheveux blancs, Eléonore d'Armagnac, petite-fille du fameux connétable, sans attendre même que les cendres de Jeanne de Montbéliard, sa première épouse, fussent refroidies. Il vint résider à Bletterans avec sa nouvelle épouse. Il avait à sa cour Clauda, fille du maréchal de Toulangeon, qu'il maria, à l'âge de 13 ans, avec Jean de Beaufremont qui en avait 18. Louis prêta la main dans cette circonstance à d'indignes manœuvres. On voulait faire passer sur la tête de Claude de Toulangeon la fortune entière de son père, moyennant une faible dot à payer à sa sœur. Le bailli de Bletterans, curateur de Jean de Beaufremont, eut la faiblesse d'autoriser son pupille à signer le contrat de mariage qui sanctionnait cette spoliation. Clauda de Toulangeon, éclairée plus tard sur ses droits, intenta un procès à son frère. Elle plaida elle-même sa cause devant le parlement de Dole avec une telle éloquence que ses juges, dans l'admiration, lui accordèrent tout ce qu'elle demandait. Louis de Chalon aimait beaucoup ses résidences de Nozeroy et de Vers, mais il avait une prédilection marquée pour celle de Bletterans. On l'y retrouve à chaque instant. Il y était en 1449, lorsqu'on vint lui annoncer que Jean Quintet et M. de Vicone avaient cherché à crocheter les portes de la *Tour de Plomb*, au château de Nozeroy, dans laquelle il renfermait ses trésors. Il se fit amener Quintet et le fit pendre aux fourches de Bletterans.

Le 22 août 1452, un incendie terrible, alimenté par les fourrages qui encombraient les granges, anéantit le bourg en entier. Le château déjà enflammé aurait été lui-même réduit en cendres, sans les prompts secours arrivés des villages voisins. Les meubles qui décoraient les appartements, jetés à la hâte dans les cours, dans les jardins, furent retirés des décombres et confiés à la garde de Jacques Thiébaud.

Louis de Chalon venait à peine de mourir (5 décembre 1363), que Guillaume son fils songeait au partage de sa riche succession. Un procès s'engagea entre lui et son frère, Louis de Chalon, sire de Chatelguyon, jeune homme ayant à peine 15 ans. Les prétentions de Guillaume étaient sans bornes. Il semblait que toute la succession lui appartenait. En sortant de Besançon, après une séance de l'official, qui avait été favorable à ses droits (août 1464), Louis à cheval, et déjà dans la campagne, s'arrêta pour délibérer avec son conseil sur les châteaux qu'il choisirait pour sa résidence. Il se décida pour Lons-le-Saunier et Bletterans et donna l'ordre à quelques hommes de prendre le devant. Ils obéirent et entrèrent en son nom dans ces places. Trois jours après, Guillaume arriva à la tête de deux cents chevaux et se présenta devant



le château de Lons-le-Saunier. On lui en remit aussitôt les clefs. Il fit reprendre sans tarder le château de Bletterans et mettre aux fers dans un souterrain de Jougne, l'écuyer Jean de Liégécourt, qui l'occupait au nom de Louis, son frère. Le malheureux eut la jambe brisée en deux endroits par le poids des chaînes. Les autres serviteurs furent conduits hors de la frontière, les mains liées derrière le dos.

L'incendie de 1452 avait endommagé le château plus qu'on ne le pensait d'abord. Des ruines s'y manifestaient chaque jour. Le 17 mai 1476, Pierre de Jougne, receveur et châtelain de Bletterans, fit marché avec Pierre et Estevenon Chambaffort, pour refaire la toiture des douze tours et réparer les murs. La même année, Yolande de Savoie, sœur de Louis XI, devenue suspecte à Charles-le-Téméraire, dont les défaites de Granson et de Morat avaient aigri l'esprit, y fut renfermée avant d'être conduite à Rochefort, puis à Rouvres.

En 1483, Louis XI traversant notre pays misérable et dépeuplé, pour se rendre en pèlerinage à Saint-Claude, y logea avec son artillerie. Philiberte de Luxembourg, veuve en 1502 de Jean de Chalon-Arlay IV, avait obtenu le château de Bletterans pour son douaire ; elle en fit son séjour habituel. En 1516, elle chargea les familiers de dire une messe chaque dimanche dans sa chapelle, moyennant un somme de 100 sols qu'elle leur donna pour acheter un fonds. En 1521, effrayée des suites de la déclaration de guerre faite à la France par le Pape et l'empereur Charles-Quint, elle se fit amener des canons, de la poudre, du salpêtre et des flambeaux. Elle avait, en 1532, Pierre Baudin pour intendant. Claude Baudin, frère de ce dernier, s'introduisit nuitamment dans le château, insulta et frappa même quelques mortes-paies qui voulaient l'arrêter, et après ces excès se permit de pêcher dans les fossés. Poursuivi pour ce fait, il subit une très forte punition. Depuis la mort de l'illustre Philibert de Chalon, son fils chéri, tué au siège de Florence en 1530, Philiberte de Luxembourg cachait sa douleur au fond de son manoir, partageant son temps entre la prière et les œuvres de charité. En 1535, elle reçut la visite d'Henri de Nassau, son gendre, qui émancipa en sa présence René de Nassau son fils, héritier testamentaire de Philibert de Chalon. En 1535, elle fit marché avec Catherin Pyot, d'Arlay, pour réparer son habitation et fit amener pour l'embellir les meubles qui étaient au château de Ruffey. Guillaume de Nassau, héritier de René de Nassau, mort sans enfants, ayant excité une révolte dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne, Philippe II, confisqua ses biens de Franche-Comté. La chambre des Comptes de Dole fit faire des réparations au château en 1588, 1591 et 1630, pour le compte du roi d'Espagne.

Dès que Louis XIV fut devenu maître de la province par suite de la capitulation du 14 février 1668, il se hâta d'ordonner la destruction de toutes les forteresses du comté. Le 5 mars 1668, les agents de la maison de Nassau, instruits qu'on démolissait les forteresses de Saint-Laurent-la-Roche et de Bletterans, se réunirent à Dole pour aviser aux moyens de s'y opposer. Ils représentèrent au comte de Gadoyne et à l'intendant de Franche-Comté à Besançon, que les ordres qu'ils avaient donnés violaient formellement l'article 1^{er} de la capitulation et le traité par lequel l'archiduc Albert avait assuré au prince d'Orange la conservation des châteaux d'Arguel, Sainte-Anne, Saint-Laurent et Bletterans. On resta sourd à ces justes représentations. Le 15 avril suivant, l'œuvre de destruction était achevée : meubles, matériaux, ferrures, tout avait été mis au pillage.

Dans les premiers temps, les gouverneurs et capitaines du château étaient à la nomination du seigneur. De 1640 à 1659, les rois d'Espagne et de France nommaient chacun le leur. Cette charge importante était remplie par les gentilshommes les plus distingués de la province. Ils avaient un lieutenant choisi aussi dans les meilleures familles.

Bourg et fortifications : Avant la concession des franchises, le quartier qualifié de *Castrum*, par la légende de saint Hugues, ne se composait que des maisons crénelées et garnies de tours, de quelques nobles et d'un petit nombre de boutiques d'artisans et de petits merciers, groupées proche du château. Un fossé et des palissades en bois servaient de remparts.

Jean de Chalon-Arlay 1^{er}, fit fortifier le bourg ainsi qu'il l'avait promis (1285). Le plan de la nouvelle enceinte était un parallélogramme. Les murailles construites en briques, étaient hautes de 20 pieds et épaisses de 6. Elles étaient couronnées de créneaux et flanquées de distance en distance de tours à trois

étages carrées ou cylindriques, couvertes en laves. Quelques tours portaient les noms des seigneurs auxquels elles étaient inféodées ; telles étaient la tour de Valdrey, la tour de Reculot, la tour de Laubespain et la tour de Jousseaux.



Il y avait encore la *tour du loup*, la *tour des granges*, la *tour des chiens*, la *tour du curé*, la *tour du four banal* et la *tour des archives*. La *tour du loup* surpassait les autres en élévation. C'est du haut de ce monument que la garnison de Bletterans donnait à la ville de Dole des signaux, comme Dole les lui donnait du haut de son clocher. Ces signaux consistaient en un feu que l'on allumait la nuit et en une épaisse fumée que l'on faisait paraître le jour. La *tour des granges* renfermait l'artillerie et les munitions de guerre ; celle *des chiens*, le magasin de farines ; celle *des archives* contenait les titres de la commune avant qu'ils ne fussent transférés dans un coffre scellé dans le mur à l'entrée du sanctuaire de l'église.

Deux portes placées aux extrémités de la rue principale faisaient partie intégrante des fortifications. L'une, au nord-est, était appelée *Porterie d'Amont*, ou de *Poligny* ; l'autre, *Porterie d'Aval*, ou de *France*. Elles étaient flanquées de deux tours qui en défendaient l'entrée. Leur ouverture était unique. Une profonde feuillure, en contre-haut de la porte à l'extérieur, permettait de descendre et de remonter une herse en fer formant une seconde clôture, indépendante de la porte en bois qui roulait sur des gonds. On plaça plus tard au-dessus de la porte d'Amont les armoiries de la ville, gravées sur une pierre qui orne aujourd'hui la façade de l'Hôtel-de-ville, et au-dessus de la porte d'Aval, une horloge avec cadran. Un personnage grotesque en fer-blanc, appelé *Jaquemart*, sonnait les heures. Un fossé large et profond baignait le pied des remparts. La Seille, par ses contours, enveloppait le bourg et servait de second fossé. Des pont-levis jetés, soit sur la rivière, soit sur le fossé, défendaient l'accès des portes. Cinq petites poternes permettaient de sortir dans la campagne. Celle du côté de Villevieux était appelée *Porte de secours*.

Les tours étaient munies de fauconneaux en fer, de plusieurs mousquets, arquebuses, bâtons à croc et de fourneaux en fonte pour chauffer les boulets.

L'ensemble de ces fortifications faisait de Bletterans l'une des places de guerre les plus importantes de la province. L'intérieur du bourg ne répondait pas à son apparence extérieure. Il n'y avait qu'une rue principale et quelques ruelles conduisant aux escaliers des murailles. Les maisons, fort basses, étaient généralement construites en bois et couvertes en chaume. Les rues, sombres, étroites, furent très fangeuses jusqu'en 1732, époque à laquelle on commença à les paver. Les incendies de 1427 et 1452 avaient détruit les anciennes maisons. En 1409, le célèbre Claude de Valdrey habitait Bletterans. Il s'engagea envers les habitants à refaire à ses frais les chauffaux et les échiffes qui étaient aux extrémités de son manoir, à condition qu'il serait dispensé de contribuer aux autres fortifications du bourg.

En 1437 et 1452, le sire d'Arley reconnut que les habitants étaient propriétaires des fossés et des murailles, qu'ils pouvaient les accenser et qu'ils avaient la garde des portes.

Le 15 janvier 1454, le duc de Bourgogne ordonna au commis de ses gabelles de donner 600 livres à la communauté pour l'aider à réparer les murailles. Il craignait une attaque des Huguenots.

Après la conquête définitive de la province par Louis XIV (1674), les murs, les tours furent successivement démolis ; les fossés furent comblés et convertis en jardins. La porte d'aval fut détruite en 1769.

La ville : Le quartier dans lequel était bâtie l'église paroissiale est remplacé aujourd'hui par le village de Villevieux. (Voir la Notice sur cette localité.)

Guerres, sièges : Les droits indivis des sires d'Arley et de Ruffey amenèrent entre eux des collisions fréquentes. En 1263, Jean de Chalon l'Antique ordonna à ses héritiers de réparer les dommages qu'il avait causés à Etienne de Montmoret dans sa terre de Bletterans. En 1307, la commune marchait sous la bannière de son prévôt, au secours de Jean de Chalon-Arley l^{er}, dans sa guerre contre la cité de Besançon. Eudes, duc de Bourgogne, vint en personne, en 1338, avec une troupe armée, faire une chevauchée contre Bletterans, pour se venger des ravages commis sur ses terres par les hauts-barons comtois, dirigés par le



sire d'Arlay. En 1346, eut lieu une nouvelle expédition de la part du duc. Cette ville échappa aux malheurs des guerres de la fin du XV^e siècle, entre les maisons de France et d'Autriche. Elle avait fait ses préparatifs pour résister aux attaques du sire de Craon (1477) et de Charles d'Amboise (1479), commandant les armées de Louis XI.

Lors de l'invasion française de 1595, le comte de Champlitte, gouverneur de la province, donna ordre à M. de Villey, capitaine du château, de ne rien épargner pour mettre cette ville en état de défense. Cet officier fit raser les faubourgs de Vallière et d'Amont et même l'hôpital qui était près de la porte de France. Le 24 août, Biron se présenta devant la place pour en faire le siège. Effrayé de la bonne contenance de la garnison et des bourgeois, il décampa le lendemain.

En 1636, l'ambition de la France menaça de nouveau notre province. Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, chargé, de concert avec le parlement de Dole, de l'administration du comté de Bourgogne, envoya une garnison à Bletterans. Cette ville concourut à l'emprunt contracté, au nom du roi d'Espagne, pour la défense du territoire. Le célèbre capitaine de partisans Jean-Claude Prost, dit Lacuzon, y vint prendre quartier avec ses miliciens de la terre de Saint-Claude.

Le 22 février 1637, M. de Visemal de Frontenay exposa au parlement que la place confiée à sa garde avait besoin de grandes réparations ; que le château manquait de munitions de guerre, de bouche et même de sel ; qu'il importait d'y pourvoir promptement. Ses prévisions n'étaient que trop justes. Le duc de Longueville rentra en Franche-Comté avec une armée française, prenant villes et châteaux. Impatient de rester sur la défensive, le marquis de Conflans fixa un rendez-vous général à ses troupes autour de Bletterans, et là, il fut résolu qu'on marcherait contre Longueville. Cette nouvelle fut accueillie avec le plus vif enthousiasme.

Le 9 mai, on envoya dans la ville le comte de Bussolin, officier plein d'énergie et d'intelligence, avec six cents mousquetaires et quarante maîtres de cavalerie du régiment de la Verne. Il fut rejoint, le 29 mai, par 240 tant Allemands que Lorrains. On lui adjoignit un ingénieur pour la direction des travaux de fortifications. Les habitants étaient occupés nuit et jour, soit à réparer leurs murailles et à élever des demi-lunes, soit à faire le guet. Le duc de Longueville continuait ses conquêtes. Après avoir pris Lons-le-Saunier (25 juin), il se dirigea sur Bletterans. Pendant plusieurs jours il fit les préparatifs du siège. Les vigoureuses sorties des assiégés ne lui laissèrent aucun espoir de s'emparer de cette place, tant que le comte de Bussolin, dont il connaissait la valeur, la commanderait. Il s'éloigna le 2 juillet. Le parlement envoya deux canons et 1600 livres de poudre le 25 juillet suivant. Prévoyant une nouvelle attaque, le comte de Bussolin fit raser non seulement les faubourgs d'Amont et d'Aval, mais encore toutes les habitations trop rapprochées des remparts à l'intérieur. Le 11 août, à quatre heures du soir, le comte de Guébriant, sur l'ordre de Longueville, partit de son camp de Chilly et vint tenter une guerre d'escarmouche. Le lendemain, il envoya en plein jour des cavaliers se saisir de 25 à 30 paysans qui rentraient dans la ville avec des voitures chargées de blé coupé la veille ; il cherchait à provoquer une sortie de la garnison. Son espoir ayant été déçu, il marcha sur Coges et Jousseaux, dont il prit les châteaux. Son intention était de se diriger sur Dole, mais arrêté au bourg de la Chassagne par le débordement des eaux, il revint sur ses pas. Il envoya cinq ou six de ses soldats enlever un troupeau de gros bétail qui paissait autour de Bletterans. La garnison avertie de cet enlèvement résolut de s'y opposer. C'était ce que voulait Guébriant. Il dressa une embuscade dans le bois de Vallière, et lorsque cinquante mousquetaires et quarante cavaliers se lançaient avec une ardeur imprudente à la poursuite des maraudeurs, ils tombèrent dans une embuscade et furent taillés en pièces. Cinq cavaliers seulement parvinrent à rentrer en ville ; quinze mousquetaires, échappés au carnage, furent faits prisonniers.

Longueville profitant du moment où le duc de Lorraine était à 30 lieues de lui, prévenu du reste que le comte de Bussolin venait de mourir de la peste, et que M. de Frontenay était dangereusement malade, se décida à une attaque décisive. Les habitants, malgré l'épidémie qui les décimait, étaient décidés à bien se défendre. Ils auraient, selon toute apparence, soutenu longtemps les efforts de l'armée française, s'ils n'avaient pas été victimes d'une exécrable trahison.

Le 25 septembre 1637, les assiégeants firent les approches de la ville, avec de simples gabions, et

postèrent leurs canons en un lieu couvert, à l'abri de l'artillerie du château. Ces préparatifs n'eurent point lieu sans combat. A chaque instant, les habitants et la garnison faisaient de vigoureuses sorties. Ces luttes durèrent pendant plusieurs jours ; cependant les tranchées avançaient.



Le 30 septembre, « la place fut battue (dit l'historien de Serre) de deux batteries qui donnèrent si furieusement, et avec telle ruine des dehors des assiégés,» qu'une large brèche fut ouverte. Longueville fit jeter des claies sur le fossé qui baignait la muraille. Le passage était dangereux ; car ce fossé était rempli d'une vase épaisse dont on ne pouvait être retiré vivant. L'assaut fut rude. Le lieutenant-colonel de Wolosky défendait la brèche avec un acharnement héroïque. Le canon français ayant ouvert le passage après quatre heures de lutttes corps à corps, les assiégés se retirèrent derrière une barricade qu'ils avaient élevée proche du château. « Ils en furent chassés avec perte de plus de cent des leurs qui ne purent aussi tôt rentrer que les autres, parce que l'ouverture qu'ils y avaient laissée afin de les retirer était trop petite. » (De Serre). Guébriant, après avoir fait passer au fil de l'épée les plus courageux habitants, fit mettre le feu à la ville. Quelque temps après il donna ordre de l'éteindre.

Le château fut investi le même jour. Le comte de Guébriant se logea avec le régiment de Melun sur la contre-escarpe du fossé. Le canon arrêté par la rupture des ponts-levis, ne put entrer dans la ville que le 2 octobre. Les Français, en dressant une batterie à 30 pas du château, eurent 53 des leurs tués ou blessés.

Le lendemain, à 6 heures du matin, une batterie de 5 canons fut dirigée contre le château. Les boulets ne pouvant entamer les murs, furent pointés sur les toits, dont la chute causait un bruit effroyable. Les bourgeois, postés dans les maisons voisines des fossés, entretenaient un feu nourri contre les assiégeants.

A quatre heures du soir, deux tours furent mises hors de défense. Le lendemain 4 octobre, à trois heures après midi, on demanda à capituler. Le comte de Satigny, maréchal-de-camp, exigea que les assiégés envoyassent des otages pour faire leurs propositions. Le sieur Mico, lieutenant au régiment d'Enghien, fut délégué. Après quelques difficultés débattues de part et d'autre, le duc de Longueville accepta la reddition aux conditions suivantes : que les soldats sortiraient avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, balles en bouche et mèche allumée ; qu'ils emmèneraient deux petites pièces de campagne au choix du duc, avec poudre et balles pour tirer chacun six coups ; qu'il leur serait fourni des chariots pour transporter leurs bagages, blessés et malades ; qu'ils seraient escortés avec toute sûreté jusqu'à la ville de Dole ; que les habitants qui étaient dans le château, se retireraient où bon leur semblerait et que ceux qui demeureraient dans la ville, feraient serment de fidélité au roi de France.

La garnison eut le reste du jour, 4 octobre, jusqu'au 5, pour faire ses préparatifs de départ. On vit sortir sur les 8 heures du matin, 300 soldats tant allemands que comtois. La plupart des Allemands s'enrôlèrent dans l'armée du duc de Longueville, le reste fut conduit à Dole par 1500 chevaux français.

Jusqu'à présent, nous avons suivi dans notre récit, la version des historiens français. Voyons maintenant ce que nous apprend Girardot de Nozeroy, écrivain comtois, dont on ne suspecte point la sincérité. Les faits, tels qu'il les présente, sont confirmés par une correspondance que nous avons vue à Besançon, dans les titres de la chambre des comptes.

M. de Frontenay était parvenu à faire sortir un messenger pour prévenir le marquis de Conflans, qu'il croyait à Salins, du danger que courait la place confiée à sa garde. Ce dernier était absent ; mais on répondit le 3 octobre, à M. de Frontenay, qu'il fallait tenir bon, jusqu'au 5, jour où des secours lui parviendraient et qu'il valait mieux mourir que de se rendre. Cette lettre ne lui parvint pas. M^{me} de Frontenay, qui était française et avait ses frères au nombre des assiégeants, l'avait interceptée. L'ingénieur envoyé par le marquis de Conflans depuis quelques mois pour surveiller les travaux des fortifications, était un homme vain et sans jugement, qui trouvait que le parlement n'avait pas fait de lui tout le cas qu'il méritait. Il ne cherchait qu'une occasion pour se venger. Il s'était lié avec un sieur de la Saujeraie, officier français, prisonnier à Bletterans, et promit à son ami de livrer la place pour le rendre à la liberté. Dès les premiers jours du siège, il sollicitait les habitants à renoncer à une défense inutile, leur promettant d'obtenir du duc des conditions les plus avantageuses pour leurs personnes et pour leurs biens.



Le 4 octobre, il introduisit dans la chambre de M. de Frontenay, malade dans son lit, plusieurs officiers français qu'il présenta comme des parlementaires. M. de Frontenay fit appeler M. de Wolosky, pour le consulter sur ce qu'il avait à faire. Cet officier voyant le château rempli de Français, eut la faiblesse de céder aux instances de l'ingénieur et de quelques bourgeois séduits par ce dernier ; il consentit à la reddition.

La mésintelligence qui régnait entre les Allemands et les soldats comtois, devait amener du reste tôt ou tard une catastrophe.

A la première nouvelle du siège, le duc de Lorraine, un des grands capitaines de son temps, vint en toute hâte avec son armée pour secourir Bletterans. Il arriva le 5 octobre, ignorant complètement les événements qui venaient de s'accomplir. Les coureurs approchaient avec confiance du château, lorsqu'ils se virent reçus à coups de canon. Longueville fut surpris ; ses soldats étaient presque tous dispersés dans la campagne, allant à la picorée. Il se hâta de faire tirer le canon pour les prévenir. Dès qu'il eut réuni une grande partie de ses hommes, il courut prendre position sur le tertre qui domine Bletterans, au sud. Il appuya une de ses ailes contre la ville, l'autre contre Relans, et développa le reste de sa troupe sur un seul front au sommet de l'éminence. Le colonel Mercy commandait l'avant-garde de l'armée comtoise ; le marquis de Conflans, le centre, et le duc de Lorraine l'arrière-garde. Mercy ne tarda pas à s'apercevoir que Longueville était pris au dépourvu. Il s'approcha du marquis, et lui dit que l'occasion était magnifique, que le succès de la bataille était assuré, si on attaquait immédiatement. Prenant le silence du marquis pour une adhésion, il s'élança en avant avec ses coureurs. Le duc de Lorraine, à ce mouvement qu'il n'avait point commandé, entra dans la plus vive colère. Il s'approcha du marquis et lui fit les reproches les plus vifs. M. de Conflans affirma qu'il n'avait donné aucun ordre ; qu'il ne s'agissait du reste, que d'une simple escarmouche. Le duc fit revenir Mercy sur ses pas. Pendant ce moment d'arrêt, les rangs de l'armée française grossissaient. On resta de part et d'autre toute la journée en bataille. Le duc de Lorraine, convaincu de l'inutilité d'un combat, ordonna la retraite. Le colonel Mercy, inconsolable, écrivit à l'infant d'Espagne pour le prévenir de la prise de Bletterans, en assumant sur lui toute la faute. Il parvint à s'emparer de M^{me} de Frontenay et de M. de Wolosky. Il les traduisit devant un conseil de guerre tenu à Poligny sous la présidence de M. de Brun. Renvoyés devant le parlement de Dole, les accusés furent absous.

Pendant que les habitants défendaient leur ville avec une persévérance et un courage au-delà de tout éloge, la peste y exerçait d'effrayants ravages. Ceux qui étaient atteints de la contagion étaient relégués dans des loges spéciales qu'on leur avait préparées dans les prés dits du Rondeau. Ceux qui survivaient, obligés de nourrir et de payer pendant plusieurs mois une garnison nombreuse et exigeante, succombaient sous le poids des charges. Les frais de la guerre s'étaient élevés à plus de 40.000 fr. empruntés à un taux exorbitant. La plupart des familles qui restaient, s'éloignèrent. Les terres restaient en friches. Les bois de haute-futaie envahirent tout le territoire.

Au mois d'avril 1638, le marquis de Saint-Martin, commandant les troupes comtoises, voulut reprendre Bletterans. Mais M. de Perrigny, qui en était gouverneur pour le roi de France, l'obligea à se retirer. Lacuzon fit aussi, en différentes fois, des tentatives qui restèrent toutes infructueuses. Plusieurs villes de la province, occupées par les Français, furent rendues à l'Espagne en 1642 ; Bletterans resta en leur pouvoir jusqu'en 1639. Le célèbre traité des Pyrénées, signé le 7 novembre de cette année, rendit cette ville à ses anciens maîtres.

La guerre avait recommencé en 1667. Le prince de Condé, envoyé par Louis XIV pour conquérir la province, écrivait le 4 février 1668, au duc de Roquelaure : « M. Desroches, commandant à Chalon, s'étant saisi de Bletterans par le moyen d'un gentilhomme du pays qui est français, nommé Fressis, j'y envoie un officier du Lyonnais avec 30 hommes, sauf à augmenter ce nombre et à changer ce commandant. »

En 1674, Bletterans se rendit sans résistance aux armées de Louis XIV. Ce fut le marquis de Noroy qui s'empara du château.

Après le siège de 1637, Louis XIII avait confié la charge de gouverneur de la ville et du château à un nommé Prisque de Serville, dont la mémoire est encore abhorrée. Cet homme agissait en maître absolu, ne respectant aucun droit. Il s'était emparé d'un vaste terrain communal sur lequel il bâtit des forges. Les barrages établis sur la rivière faisaient refluer les eaux sur une grande étendue du territoire qu'elles inondaient. Non content de cet empiètement, il usurpa 23 arpents de bois de haute-futaie qu'il fit couper pour alimenter ses fourneaux. Les habitants étaient exaspérés. Serville écrivit à Louis XIV, le 13 septembre 1633, une lettre très flatteuse pour justifier sa conduite. Une plainte fut portée contre lui au parlement en 1660. Un arrêt intervint qui ordonna à Serville de sortir du pays. Cette sentence resta sans exécution. Les habitants se firent justice eux-mêmes. En 1665, ils se portèrent en armes aux forges, les démolirent et chassèrent honteusement leur gouverneur.



Bletterans, comme le reste de la province, a été envahi et rançonné en 1815 et 1815.

Évènements divers : Cinq fois cette ville fut désolée, abîmée par des incendies qui s'étendaient d'une de ses extrémités à l'autre (XI^e siècle, 1427, 1452, 1519 et 1637). C'est du reste à ces désastres qu'elle doit cette régularité, cette élégance qui la classent parmi les jolies petites villes du Jura. La Seille, rivière capricieuse, s'est frayée des chemins avec violence sur plusieurs points du territoire. Bien des fois elle a changé de lit. L'inondation de 1840 a détruit plusieurs ponts et englouti plusieurs maisons.

La révolution de 1789 fut accueillie avec enthousiasme par les habitants. Une société populaire se forma et établit une correspondance avec celle de Lons-le-Saunier et de Paris. On célébra les fêtes de la république avec pompe. On n'alla pas plus loin, heureusement.

ADMINISTRATION ANCIENNE

Châtellenie : L'office de châtelain était militaire et civil ; cet officier commandait la garnison du château, conduisait à la guerre et aux expéditions d'armes les vassaux du seigneur, administrait la justice aux justiciables, ordonnait les corvées et le paiement des prestations dues par les villages voisins. Il prononçait, contre les retardataires, des amendes dont une partie lui appartenait. La châtellenie de Bletterans avait le titre de vicomté. Elle fut inféodée à une famille originaire de Pierrecloux, en Mâconnais, qui prit le nom de Bletterans. Humbert de Bletterans vivait en 1184. Il était l'aïeul de cet autre Humbert, vicomte de Bletterans, qui, pour la délivrance du roi Jean, en 1360, fut envoyé à Calais, en qualité d'otage, conjointement avec Aynard. Plusieurs membres de cette maison ont été chanoines de Lyon et de Mâcon.

Ses armoiries étaient *un écu de gueules à trois molettes d'éperon d'or*. L'historien Chevalier a attribué à tort ces armes à la branche d'Arlay dite de Bletterans dessus-les-autres.

Prévôté : La création de la charge de prévôt était une conséquence de la concession des franchises de 1286. Cet officier était chef de la commune ; il connaissait des différends, des querelles et des dommages, punissait les délinquants par des amendes pécuniaires, faisait des règlements de police, exigeait les droits du seigneur, en rendait compte et menait en ost les soldats de la prévôté, dont il était le capitaine né. Ainsi le vicomte conduisait à la guerre les gentilshommes, et le prévôt commandait les *sergents* de la commune ; c'étaient les gens de pied. L'usage s'introduisit à Bletterans, au XV^e siècle, de donner la prévôté à ferme. Une branche de la maison d'Arlay reçut cette charge en fief, et prit le nom de *Bletterans-dessus-les-autres*. Henri d'Arlay, dit de Bletterans, chevalier, vivait en 1289. Cette famille s'éteignit au XV^e siècle. Au XV^e siècle, la prévôté fut réunie à l'office de maire ainsi que la justice de la vicomté.

Foresterie : Les sires d'Arlay donnèrent en fief à cette même maison d'Arlay, dite de Bletterans, l'office de *forestier*. Cette charge consistait dans l'inspection, la garde et le soin de la chasse, de la pêche et des bois. En 1303, monseigneur Guy-dessus-les-autres, chevalier, fit hommage de ce fief ; en 1309, il le céda en échange à Jean de Chalon-Arlay 1^{er}, contre la seigneurie de Larnaud.

Gruerie : En 1692, Louis XIV substitua aux anciennes institutions forestières de la province, de nouvelles juridictions dites grueries. Il en fut établi une à Bletterans, à l'instar des maîtrises royales. Les sentences du juge gruyer ressortissaient au parlement.



Administration de la grande communauté : Bletterans et Villevieux nommaient annuellement chacun un prud'homme, chargés d'administrer les biens communaux indivis entre eux. Ces échevins nommaient eux-mêmes les gardes et agents forestiers, et tenaient plusieurs assises par an pour rendre leurs comptes et prononcer des amendes contre les délinquants. Cette juridiction fut aliénée en 1730, au profit du seigneur de Bletterans qui l'unit à sa justice seigneuriale.

Bailliage : Les princes de Chalon, qui cherchaient à imiter en tout les comtes souverains de Bourgogne, instituèrent, au XIV^e siècle, dans leurs domaines, des baillis chargés de recevoir l'appel des sentences rendues par les prévôts et le juge châtelain. Le bailliage de Bletterans était composé d'un juge, d'un greffier, d'un procureur d'office et de plusieurs sergents. Il y avait en outre trois notaires, dont on connaît les noms depuis le XVI^e siècle.

Mairie : On ne connaît point l'époque à laquelle s'opéra la révolution communale à Bletterans. Le premier titre dans lequel on y voit figurer un maire et des échevins, est de l'an 1409. C'est le traité fait avec Claude de Vaudrey. Le 21 septembre 1447, Louis de Chalon-Arlay II, se plaignit à Philippe, duc de Bourgogne, de ce qu'au mépris de ses droits, les habitants se permettaient, 1^o de s'assembler sans son consentement ; 2^o d'instituer un maire et des échevins qui s'arrogeaient des droits de justice ; 3^o d'accenser leurs terrains communaux, dont ils n'avaient cependant que l'usage. Le duc de Bourgogne chargea son bailli d'Aval de faire une enquête. Un traité intervenu en 1452, confirma les droits des habitants.

Après la confiscation des biens de la maison de Chalon sur Guillaume de Nassau, les rois d'Espagne accordèrent au chef de la commune l'exercice de la justice de la vicomté, avec le titre de vicomte-majeur. (1587.)

A partir de ce moment, la ville fut gouvernée par un maire et quatre échevins, outre le prud'homme de la grande communauté, tous élus par les habitants. L'élection avait lieu chaque année à l'hôtel-de-ville, le jour de la saint Sylvestre. Tous les bourgeois et notables avaient droit de voter. Aussitôt après son élection, le maire était averti en sa maison, d'où il était conduit à l'église pour prêter serment et assister au *Te Deum*. Les jours de fêtes et de processions solennelles, deux sergents de la mairie, avec le manteau rouge doublé de bleu et les armes de la ville gravées sur une plaque d'argent, la hallebarde sur l'épaule, la pointe en haut, venaient prendre le maire pour le conduire à l'église.

Ce magistrat avait la justice de police dans la ville et les deux faubourgs. Il avait le droit de taxer le pain, le vin, etc., de faire tous règlements, de prononcer des amendes contre les contrevenants et d'assister aux états de la province avec un des échevins. Philibert Fauquier assista aux états de 1662 et de 1666. Aux premiers, il fut nommé auditeur des comptes. Le notaire Rivière assistait, en qualité de maire, aux états de 1788, ayant pour assesseur M. Desgouilles. Il était le doyen d'âge de la chambre du tiers-état ; ce triste privilège lui attira de la part de ses collègues les égards les plus flatteurs.

En 1685, on attacha à l'office de maire celui de capitaine de la ville. Le maire et les échevins élus ne pouvaient refuser, sans payer un droit de dédit à la ville.

Bletterans, trop pauvre pour racheter les offices municipaux, continua cependant à élire par tolérance un maire et des échevins jusqu'en 1771, époque à laquelle l'office de maire fut supprimé.

Privilèges et franchises de la ville : Les lettres circulaires d'Espagne ou des gouverneurs, traitaient les habitants de nobles bourgeois.

La commune possédait un hôtel-de-ville avec beffroi, un sceau, un tambour pour la publication des édits, une belle milice bourgeoise, marchant aux jours d'assemblée avec drapeau, fifre et tambour. Pour entrer dans la bourgeoisie, il fallait être ni bâtard, ni de main-morte, produire une attestation de bonnes vie et mœurs, jouir d'une réputation sans reproche, professer la religion catholique, apostolique et romaine et payer à la ville une somme de cent francs, pour droit de réception. La commune avait la propriété de ses biens communaux, de ses murailles, de ses tours, de ses portes, de ses fossés avec pouvoir de les accenser

moyennant une rente portant lods, seigneurie et retenue. Les habitants avaient le droit de chasse et de pêche.



Armoiries : d'azur au lion d'Espagne rampant d'or.

Sceau : Sur le sceau de la ville, le lion était couronné.

Adage : On disait autrefois : les *chats de Bletterans*.

Revenus et charges de la ville : D'après des comptes des années 1603 et suivantes, on voit que les revenus de la ville se composaient, des rentes dues pour l'accensement des tours, des échiffes, des poternes, des communes d'Amont et d'Aval, pour la permission de construire des maisons sur les fendues ou canaux, de placer des serves dans les fossés, de l'amodiation de différents terrains communaux, des droits de lods, de retenue, du produit des amendes de justice de la mairie, du tiers des offrandes faites aux pardons de saint Jean et saint Etienne à Besançon, des recettes de fabrique, du jet de seize niquets fait chaque année sur tous les habitants, sans exception des nobles et gens d'église, du droit d'habitage payé par les étrangers venant demeurer à Bletterans, du produit de la distribution du sel, du droit de vingtième denier perçu sur le prix de l'amodiation des glandées et vive-païsson des bois de la grande communauté, du droit de fabrique payé par ceux qui voulaient être enterrés dans l'église (ce droit était de 20 sols estevenants), du droit de charivari. Chaque veuf ou veuve se remariant était obligé, pour se soustraire au charivari, de donner une somme pour embellir l'église ou acheter un mousquet pour l'arsenal.

Les dépenses consistaient dans le salaire du recteur d'école, du marguillier, du gardien des portes, du prêtre chargé de distribuer l'eau bénite dans les maisons chaque dimanche, des bergers, dans le paiement des fondations religieuses et des rentes dues par la ville à la suite d'emprunts.

Commerce et industrie au moyen-âge : Le titre le plus ancien concernant le marché de Bletterans est la charte de franchises de 1285. D'après son contexte, on voit facilement que ce marché existait déjà depuis longtemps. La création des deux premières foires fixées, l'une au mardi après Quasimodo, et l'autre au jour de fête saint Denis, se perd dans la nuit des temps. Tombées en désuétude à la suite de la guerre et des pestes de XVII^e siècle, le marché et les foires furent rétablis par arrêt du parlement du 9 août 1684. Le pèlerinage qu'attirait chaque semaine le culte de la Vierge miraculeuse, donna naissance à un second marché qui se tenait le samedi. Des lettres-patentes du 26 août 1769, un décret impérial du 13 novembre 1803, une ordonnance royale du 9 juin 1830, un décret présidentiel du 3 septembre 1880 ont autorisé les six foires et le marché qui existent aujourd'hui.

Les juifs avaient une table pour le change dans cette ville ; ils habitaient un quartier séparé appelé la *rue du Tripot*. Ils n'en furent chassés qu'en 1374. Les bouchers, au nombre de sept avant le siège de 1637, avaient une halle couverte pour la vente de leur marchandise, et des boutiques derrière, leur servant d'entrepôt, remplacées actuellement par la *rue du Petit-Marché*. Dans le seul faubourg d'Aval, on comptait cinq tanneurs, qui avaient leurs battoirs au moulin. Le moulin existait déjà en 1263, mais il était fort petit. Ceux du Rondeau et des Aiguis ne remontent qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des forges établies par Prisque de Serville, en 1640, fabriquaient surtout des plaques pour cheminées ; elles furent remplacées en 1704 par une foule à tirelaine ; détruite à son tour, ce n'est plus qu'une huilerie, dépendance d'un beau domaine que possède M. Baumal. La poterie de Bletterans jouissait autrefois d'une grande réputation.

Société de l'Arquebuse : Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, permit, au commencement du XVI^e siècle, aux bourgeois de Bletterans, de tirer le *Papeguay* à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse. Des immunités furent accordées à celui qui, plus heureux que les autres, serait le roi de ce jeu. On tirait à l'arquebuse sur l'une des tours du portail d'Aval, ou sur celles du château ; à l'arc contre le chêne des Bernardot, ou au *pré des Buttes*, et à la cible, sur le Seillon, du côté de la Tourniole, contre la tour du Loup ou contre une tour du château. Celui qui avait mérité le titre de roi, était conduit en triomphe par la ville, au bruit des salves d'artillerie. Les chevaliers, au nombre de 30 à 40, le conduisaient ensuite à sa maison, où un souper les attendait. La ville devait au vainqueur une somme de 13 francs, l'exemption de



toutes charges et gabelles pendant un an. L'empereur, c'est-à-dire celui qui obtenait le prix trois fois de suite, était exempt de toutes charges pendant sa vie. De nouveaux statuts furent dressés le 2 mai 1668.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS

Maladrerie : Un hospice pour les lépreux, connu sous le nom de *Maison de Méscaux*, fut fondé en 1190 par le comte Etienne II, et détruit l'an 1300. Il était bâti dans la contrée de la Sauega, proche la rivière de Seille, et non loin d'un pont appelé pont Saint-Eloi.

Hôpital militaire : Jean de Chalon-Arlay 1^{er} avait fait bâtir entre son château et la porte du bourg, dite porte de secours, un hôpital destiné exclusivement aux militaires de la garnison. Dévoré par l'incendie de 1432, il ne fut point rétabli. Les mesures se voyaient encore en 1637.

Hôpital des bourgeois : En 1339, les bourgeois firent édifier à leurs frais, pour les pauvres malades de la ville, une *Maison-Dieu*, dont ils avaient l'entière disposition. La même année, le suffragant de l'archevêque de Besançon en vint bénir la chapelle. Placé hors de l'enceinte de la ville, entre le moulin et la porte d'Aval, il fut rasé, en 1393, par ordre du gouverneur de la place, qui redoutait l'arrivée de Henri IV.

Écoles : Il y avait, dès le XV^e siècle, une école de grammaire très florissante à Bletterans. Le recteur, payé par la ville, instruisait les élèves jusqu'en troisième. Le bâtiment de l'école était dans la rue des Granges. En 1759, les carmes déchaussés furent chargés de l'éducation de la jeunesse jusqu'aux humanités.

Hôtel-de-ville : En 1409, c'est-à-dire dès le moment où les habitants se permirent d'élire entre eux un maire et des échevins pour l'administration communale, ils eurent un local particulier pour la tenue des séances du conseil. Ils eurent le courage d'établir leur maison commune en face même du château. Détruite par l'incendie de 1452, les réunions se tinrent dans le bâtiment de l'école. En 1732, la ville acheta le bâtiment de l'avocat Bonjean, sur l'emplacement duquel fut construit, en 1818, l'hôtel-de-ville actuel.

Banc des criées : Depuis un temps immémorial, la ville jouissait du droit de faire l'adjudication de ses revenus patrimoniaux, sur un volet mobile fixé au devant d'une maison située en face de la place et proche de l'église. Cet usage encore suivi dans plusieurs cités de la Belgique et de la Hollande, rappelle exactement ceux du Forum antique.

Caserne : Depuis 1674 jusqu'en 1789, le gouverneur de la province entretenait à Bletterans une compagnie de 40 à 50 cavaliers, dont les chevaux étaient logés dans une caserne derrière l'église. Les cavaliers étaient logés chez les bourgeois.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Église : L'église date de 1290. C'est en cette année que Jean de Lorraine, chanoine de Bruges, nommé curé de Bletterans en 1270, par Aimon, abbé de Baume, et devenu médecin de Jean de Chalon-Arlay, en posa la première pierre en présence de l'abbé et des religieux de Fay, de l'ordre de Grammont. Quoique simple église châtelaine, filiale de celle établie dans le quartier de la ville (Villevieux), dédiées toutes deux à la Conversion de saint Paul, dont on célèbre la fête le 25 janvier, elle jouissait de tous les caractères et des prérogatives de la paroissialité. De l'édifice primitif il ne reste que le chœur et la tour du clocher. Le siège de 1637 détruisit la nef et endommagea les chapelles. Les restaurations faites depuis cette époque ont été exécutées avec une telle parcimonie, qu'elles nécessiteront prochainement une reconstruction entière. L'église, dans son état actuel, ne se compose que d'une seule nef, dont la voûte est plus basse que celle du chœur, d'un clocher, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame. Le 8 octobre 1500, Jean et Claude Courtot frères fondèrent, au côté nord du chœur, une chapelle en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de saint Claude. De 1500 à 1559, on construisit

contre le côté septentrional de la nef, deux autres chapelles dédiées, l'une à saint Jean-Baptiste et l'autre à saint Roch et à saint Sébastien. Chacune d'elles était richement dotée. De 1706 à 1714, on rebâtit la nef et sa voûte à plein cintre. En 1718 on recouvrit les chapelles ; celle contre le chœur devint la sacristie. En 1734, Chambard, sculpteur à Besançon, originaire de Bletterans, exécuta le retable du chœur, le tabernacle et la chaire à prêcher. La même année, on plaça au fond du sanctuaire le grand tableau représentant la Conversion de saint Paul, peint par Guillot, de Besançon. En 1737, un horloger de Dole fit l'horloge qui est dans le clocher. En 1746, la flèche du clocher, en pierre, de forme pyramidale à six arêtes, accompagnée de quatre clochetons à ses angles, fut réduite dans sa hauteur. Vers 1820, cette aiguille élégante fut remplacée par un dôme couvert en zinc, d'un effet pitoyable. En 1790, les chapelles furent murées pour servir à un usage profane. En 1841, M. Colin lit don du jeu d'orgues qui orne aujourd'hui la tribune.



Si on compare l'état actuel de cette église avec son état ancien, on se sent profondément attristé. Au XVI^e siècle, le chœur était séparé de la nef par de hauts balustres sculptés, que surmontait un gigantesque *Ecce homo* suspendu au plafond. Des stalles, exécutées avant 1315, placées de chaque côté du sanctuaire, contenaient 22 places hautes et 14 pour le bas-chœur. Ces formes, avec leurs fines sculptures, leurs miséricordes historiées, fixent encore l'attention des curieux, malgré les mutilations qu'elles ont subies depuis quelques années. Un beau lutrin, sculpté avec une perfection infinie, ornait le centre du chœur ; treize autels, richement décorés, étaient placés dans le pourtour de la nef. Des calices, des ciboires, des soleils, des croix en argent massif, enrichies de ciselures et de pierreries ; une statue de saint Paul haute de 47 centimètres, aussi en argent, composaient le trésor de l'église. Une sonnerie harmonique de trois cloches et de plusieurs carillons annonçaient les offices et les fêtes publiques. Les cérémonies religieuses étaient célébrées avec une grande pompe par un nombreux clergé. Des prédicateurs renommés venaient chaque année prêcher l'Avent et le Carême. Les chants étaient dirigés par une maîtrise des enfants de chœur et par des orgues dont on a retrouvé des débris il y a quelques années.

Familiarité : la multiplicité des fondations donna naissance, au XIV^e siècle, à un corps de familiers dans lequel n'étaient admis que les fils de bourgeois originaires de Bletterans. Cette société formait un collège ayant son sceau particulier. Une sacristie, placée au sud du chœur de l'église, lui servait de salle capitulaire. Leur nombre était fixé à 14. L'incendie de 1452 ayant dispersé les habitants, les familiers continuèrent leurs offices dans l'église de Villevieux. Vers cette époque, l'archevêque de Besançon décida par de nouveaux statuts, que les prêtres nés à Villevieux seraient admis dans la Familiarité.

Confréries : Les nombreuses confréries établies à Bletterans prouvent la piété et la charité de nos aïeux. La confrérie du *Rosaire* se forma en 1490 et se reconstitua en 1590. Celles de saint Antoine, de saint Nicolas, de saints Crespin et Crépinien, existaient avant 1598 ; celle de saint Paul fut érigée le 1^{er} octobre 1635 ; de nombreuses indulgences furent accordées à ceux qui en faisaient partie. Celle de saint Roch et de saint Sébastien, créée dans le but de conjurer le fléau de la peste, fut autorisée en 1636 ; celle du Saint-Sacrement ne remontait qu'au 10 juillet 1700. La confrérie du Rosaire comptait, parmi ses membres des deux sexes, les personnages les plus considérables de la ville et des environs.

Cimetière : Le cimetière primitif était à Villevieux, autour de l'église paroissiale. Les bourgeois, moyennant une rétribution, étaient enterrés dans l'enceinte de l'église de Bletterans : aussi, le pavé de la nef et du chœur, ne se composait-il que de tombes armoriées et sculptées que le marteau révolutionnaire mutila en 1793. En 1761, l'archevêque de Besançon autorisa à convertir en cimetière l'emplacement de l'ancien hôpital. Sa proximité de la ville en nécessita, en 1825, sa translation à la place qu'il occupe aujourd'hui. On se propose d'en créer un nouveau beaucoup plus vaste que le précédent, dans une contrée appelée le Bois-de-Vallière, au bord de la route de Dijon.

Chapelle de Notre-Dame-Miraculeuse : La légende qui rapporte l'origine du pèlerinage de Notre Dame de Bletterans, est fort simple. En 1490, un cultivateur, labourant son champ, ramena à la lumière une petite statue en bois qui représentait la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus appuyé sur son bras droit, et à sa main gauche, un trésor. Cette image fut portée en grande pompe dans l'église, et déposée en 1500 dans la chapelle bâtie par les frères Courtot. En 1590, le révérend père de Birgamo, gardien des capucins de Dole, étant venu prêcher le carême à Bletterans, transféra la madone et les offices de la confrérie du Rosaire



dans la chapelle de l'hôpital, qui était vers la porte de France. Le bruit des miracles opérés par l'intercession de la Vierge, ne tarda pas à se répandre au loin. Le samedi de chaque semaine, on voyait accourir une foule de pèlerins des deux sexes venant depuis Mâcon, Chalon et Dijon. L'affluence était telle, que sept gardiens munis de halberdards étaient obligés de rester en permanence pour éviter les accidents. Les habitants se croyaient mieux préservés par la vierge que par leurs murs et leur château. En 1656, la crainte d'un siège les décida à transporter la statue dans la ville de Dole. Leur première pensée, au retour de la paix, fut de l'aller chercher. Une procession se déroulant sur plus d'une lieue de longueur, attendait le retour des magistrats. En 1716, un nouvel oratoire fut construit sur l'emplacement de l'ancienne chapelle détruite par le siège de 1657. La madone y resta déposée jusqu'en 1789. Le jour de fête de la Nativité de la Vierge, 10 septembre, attire encore de nos jours beaucoup d'étrangers dans la ville. Malheureusement, ils paraissent venir moins pour prier que pour chercher de mondaines distractions.

Carmes déchaussés : Le 25 novembre 1664, MM. du magistrat autorisèrent les pères carmes déchaussés de Salins, à établir un couvent de leur ordre à Bletterans ; mais le parlement s'y opposa. On recourut directement au roi d'Espagne, qui leva cet empêchement le 7 septembre 1666, à condition que les religieux ne seraient qu'au nombre de cinq, qu'ils ne seraient pas à la charge de la ville, et que l'autorisation serait révocable au bout de 9 ans. Les carmes s'établirent provisoirement dans un quartier du château. Ayant reçu une assez forte dotation du sieur Marin de Bletterans, curé de Pannessières, ils achetèrent des princes de Nassau un terrain et des matériaux pour construire leur monastère. La ville, moyennant quelques sermons annuels, leur céda une partie des anciens fossés pour en faire un jardin. Les constructions commencèrent immédiatement. Le cloître, à deux étages était vaste et commode. L'église avait son entrée sur la rue. L'édit de 1649 sur les communautés ecclésiastiques menaçait cet établissement. Les habitants représentèrent que cette communauté leur était fort utile ; que les religieux, au nombre de 14, prodiguaient non-seulement les secours de la religion, mais qu'ils nourrissaient les pauvres, leur distribuaient des médicaments en cas de maladie, et instruisaient la jeunesse. Le roi consentit au maintien de ce couvent. La révolution de 1789 le supprima. Les biens furent vendus nationalement. Des maisons particulières furent bâties sur remplacement du monastère.

ÉTAT ACTUEL

Bletterans se divise en trois quartiers appelés la ville, le faubourg d'Amont et le faubourg d'Aval. Les maisons, alignées sur les deux côtés de la route départementale qui conduit de Lons-le-Saunier à Chalon et à Dijon, forment une rue appelée rue Louis-le-Grand. D'autres rues moins importantes, portent le nom de rue des Granges, rue Napoléon, rue du Petit-Marché, rue du Rondeau et rue de la Brèche. La régularité et la propreté de ces rues, le bon entretien des façades des maisons, la charmante promenade du Seillon, la place entourée de portiques et fermée d'une belle grille en fer, la perspective délicieuse qui se découvre de tous les points de l'horizon, les gracieux jardins suspendus aux flancs du coteau de *Paterna*, font l'admiration des étrangers.

BIOGRAPHIE

Au moyen-âge, Bletterans était habité, par une nombreuse noblesse, dont plusieurs membres sont parvenus à de hauts emplois. Ainsi, outre les deux familles dites de Bletterans, il y avait une des plus illustres branches de la maison de Vauldrey, des de Vers, de Buillard, de Blye, de Crèvecœur, de Beaufort, de Laubespain, de Balay, de la Michaudière, etc. Les Fauquier, les Pourtier y occupaient les premières charges municipales. C'est dans cette ville qu'on trouve les ancêtres du fameux Jean Jouffroy, évêque d'Arras, cardinal d'Aiby, ambassadeur habile, ils se qualifiaient de sieurs de Bletterans.

Il est la patrie de :

Ferry Guyon (1505-1567), soldat sans naissance, mais plein de mérite et d'intrépidité, élevé par Charles-Quint au grade de lieutenant-général.

Antide Mangin (1741-1823), avocat au parlement de Paris, oratorien, membre de la congrégation des vicaires-généraux de l'archevêché de Bordeaux, bon médecin, auteur d'ouvrages estimés.

Denis Faulquier, né en 1601, curé de Saint-Anatoile de Salins, savant théologien.

Philibert Rivière, né le 27 novembre 1798 , préfet actuel du département de la Charente.
Rivière, Etienne, vicaire-général de l'archevêché de Besançon, curé de la métropole de saint Jean-Baptiste , auteur d'un excellent catéchisme.
Rivière, Marc, frère du précédent, mort aussi vers 1828, chanoine de la cathédrale de Dijon.
Jean-Claude Blanchot (1771- 1835), sous-intendant militaire, décoré de plusieurs ordres, qui a administré la ville, en qualité de maire, pendant plusieurs années, avec autant de zèle que d'intelligence.
Claude-Marie Rousset (1769- 1833), capitaine décoré, ayant fait avec distinction toutes les campagnes de la république et de l'empire.
Pierre-François Robbe (1794), capitaine décoré, actuellement en retraite aux îles d'Yères.
Généreux Guerre, capitaine décoré, en retraite.



BIBLIOGRAPHIE

M. Etienne Rivière a laissé une notice manuscrite sur sa ville natale.
La monographie de l'église de Bletterans a été insérée par nous dans le compte-rendu de la société d'émulation du Jura (1846). Une notice sur le château et les fortifications a été publiée par nous dans l'Annuaire du Jura de 1850. M. Monnier a donné des notes générales dans *l'Annuaire* de 1841.